

*Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale*



**COMMEMORATION DE LA FETE DU TRAVAIL**

**ALLOCATION DE MAITRE ADAMA KAMARA,  
MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA  
PROTECTION SOCIALE**

*Date : 1er mai 2023*

*Lieu : PRIMATURE*

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- **Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;**
- **Madame et Messieurs les Ministres d'Etat ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et membres du Corps Diplomatique accrédités en Côte d'Ivoire ;**
- **Monsieur le Directeur Pays du Bureau International du Travail (BIT) ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;**
- **Monsieur le Chef d'Etat-major Général des Forces Armées de Côte d'Ivoire ;**
- **Monsieur le Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale ;**
- **Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale ;**
- **Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Officiers Supérieurs des Forces Armées de Côte d'Ivoire et de la Police Nationale ;**

- **Honorables Chefs traditionnels, garants de nos us et coutumes ;**
- **Messieurs les Ministres des cultes ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents des partis politiques ;**
- **Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires ;**
- **Monsieur le Président du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) ;**
- **Messieurs les Présidents des organisations patronales ;**
- **Messieurs les Présidents et Secrétaires Généraux des centrales syndicales ;**
- **Chers amis syndicalistes ;**
- **Chères travailleuses et chers travailleurs ;**
- **Chers amis de la presse ;**
- **Honorables Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

Comme il est de coutume, nous sacrifions à **la tradition de la commémoration de la Fête du Travail ce 1<sup>er</sup> mai 2023**. Ce jour, vous le savez, rappelle à la mémoire collective les luttes ouvrières qui ont permis **d'aboutir à d'importants acquis sociaux**.

La célébration de cette fête sur toute l'étendue du territoire traduit la reconnaissance de la nation à nos braves travailleuses et travailleurs, **cheville ouvrière du développement de notre pays**.

Au-delà de son caractère festif, cette commémoration est un moment de choix qui met en exergue **la vitalité du dialogue social**. Elle est une tribune privilégiée pour les représentants des travailleurs qui soumettent leurs attentes professionnelles et sociales au Gouvernement qui en retour présente ses réalisations et les projets en cours, destinés à améliorer les conditions de vie et de travail de l'ensemble de la population.

Cet échange productif est une occasion, s'il en était encore besoin, de mettre en relief le caractère profondément humaniste et social de la politique de **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République**.

En effet, depuis 2011 et désormais à travers son programme de gouvernement **Une Côte d'Ivoire solidaire**, le Président de la République a fait de l'amélioration de la qualité de vie de ses concitoyens, une priorité absolue.

Cet engagement politique fort se traduit par la mise en œuvre, par le Gouvernement conduit par **Son Excellence Monsieur Patrick ACHI, Premier Ministre**, de nombreuses politiques et programmes qui sont tout autant de réponses aux revendications et doléances des travailleurs.

**Oui ! au cours de l'année 2022, des réponses il y en a eu** et une voix plus autorisée que la mienne vous en fera la synthèse. Mais je voudrais d'ores et déjà vous dire que notre atout maître a été et demeure le dialogue social.

Grâce à ce dialogue, un bond qualitatif a été effectué en 2022, en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail aussi bien des fonctionnaires et agents de l'Etat que des travailleurs du secteur privé.

Cette amélioration de la qualité de vie des populations a été possible grâce aux actes majeurs ci-après, fruit d'un dialogue social constructif :

- **dans le secteur public**, la signature d'une nouvelle trêve sociale ;
- **dans le secteur privé**, la deuxième revalorisation, en moins de dix (10) ans, du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) **qui est passé de 60 000 à 75 000 F CFA**;
- et l'adoption prochaine d'un nouveau barème des salaires minima catégoriels conventionnels, moins de huit (8) ans après le barème de 2015.

Tous ces acquis montrent, à suffisance, l'importance accordée au dialogue social dans la recherche des solutions aux préoccupations de nos concitoyens.

Et si le dialogue social marche si bien dans notre pays c'est parce que nous avons la chance d'avoir à sa tête le **Président de la République, SEM Alassane Ouattara, qui est par essence et par excellence un homme de dialogue.**

Que ce soit en **matière politique, militaire, fiscale et sociale**, sous la Magistrature du Président Ouattara, la maxime constante, c'est **dialoguer**, toujours **dialoguer** et encore **dialoguer** pour trouver la solution qui sied.

Et ce ne sont pas nos hommes politiques de bonne foi, nos forces de défense et de sécurité, notre patronat et nos valeureux travailleuses et travailleurs qui diront le contraire.

**C'est donc juste de dire que le Président Alassane Ouattara est le dialogue sociale fait homme.**

Longue vie à lui pour que notre pays soit en constante croissance économique qui ruisselle toujours vers toutes les couches sociales de notre beau pays.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre ;  
Mesdames et Messieurs,**

En accord avec les partenaires sociaux avec lesquels nous interagissons constamment, de nombreux programmes et projets ont été conduits par le Gouvernement en vue d'accélérer le développement de notre pays tout en garantissant un partage plus inclusif des fruits de la croissance.

A cet égard, un accent particulier a été mis sur l'insertion des personnes issues des couches les plus défavorisées. Ainsi, à travers le Projet de Promotion de l'Emploi Décent (PPED) et le Projet d'Insertion des Personnes Vulnérables (PIPV), près de **3.000 personnes vulnérables** ont pu être insérés dans le tissu économique par la réalisation à leur profit d'Activités Génératrices de Revenus.

A cela s'ajoute, la reconduction du recrutement dérogatoire des personnes en situation de handicap avec l'intégration, **en 2022, de 200 personnes en situation de handicap dans l'Administration Publique.**

Toujours en matière d'emploi, il est utile de relever la création, par ordonnance, du **Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes en Situation de Handicap (FIPPSH)**. Ce fonds devrait permettre de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre ;  
Mesdames et Messieurs,**

La mise en œuvre du programme politique du Président de la République, ***Une Côte d'Ivoire solidaire***, implique une promotion accrue du travail décent dans notre pays.

A ce titre, qu'il me soit ici permis de saluer l'appui de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui accompagne les acteurs nationaux dans la formulation d'un **nouveau Programme Pays de promotion du Travail Décent (PPTD) pour la période 2023-2027.**

Le travail décent implique le renforcement de la santé et de la sécurité des travailleurs sur le lieu de travail. C'est ainsi qu'à la 110<sup>ème</sup> session de la Conférence Internationale du Travail, en juin 2022, le droit à un milieu de travail sûr et salubre a été adopté comme droit fondamental du travailleur.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet engagement mondial, notre pays a procédé à la décentralisation des services de la santé et de la sécurité au travail avec l'ouverture, en 2022, de trois (3) antennes de la santé et de la sécurité au travail à Bouaké, Daloa et San-pédro et l'ouverture prochaine de deux (2) antennes dont l'une à Korhogo et l'autre à Abengourou.

Malgré ces avancées, dans notre pays, le monde du travail reste confronté à de nombreuses problématiques au nombre desquelles l'éradication du travail des enfants.

Nos efforts constants en la matière ont permis, entre 2022 et le premier trimestre 2023, **l'extension du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) à l'ensemble des 111 départements de notre pays.**

Il nous faut poursuivre sur cette lancée car les exigences relatives aux conditions de travail sont de plus en plus importantes et impactent même la commercialisation de nos produits d'exportation et donc notre économie.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre ;  
Mesdames et Messieurs,**

Le développement auquel aspire notre pays ne peut faire l'impasse sur une politique de protection sociale vigoureuse, une politique inclusive et efficace, à même de répondre aux fortes attentes de la population en la matière.

Et les réformes engagées depuis 2012 dans ce secteur ont permis à notre pays de se doter d'un **systeme de protection sociale robuste**, avec des instruments innovants couvrant de nombreux risques sociaux et accessibles à toutes les couches de la population.

C'est la raison pour laquelle, la Côte d'Ivoire après avoir accueilli en 2022 le Forum des Retraites de la CIPRES a été de nouveau choisi pour abriter du 17 au 19 mai prochain le Forum Régional Africain de la Protection Sociale organisé par l'Association Internationale de la Sécurité Sociale.

**Le système de protection sociale ivoirien est une référence dans sa conception qui fait école en Afrique et dans le monde**, c'est pourquoi le Gouvernement s'emploie, avec détermination, à étendre cette couverture sociale à toutes les couches de la population et notamment les plus vulnérables.

C'est la vocation de la **Couverture Maladie Universelle (CMU)** dont le dispositif a été renforcé avec l'adoption du décret relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'enrôlement et la prise de l'arrêté fixant la nouvelle stratégie d'approvisionnement et de distribution des médicaments délivrés aux assurés de la CMU.

La consolidation du dispositif de la CMU va se poursuivre avec la généralisation de l'enrôlement avec production **in situ** des cartes et la mise en place de mécanismes pérennes de recouvrement des cotisations dans le secteur informel.

**Le régime de retraite complémentaire par capitalisation pour les fonctionnaires et agents de l'Etat et le Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI)** participent également à l'accroissement et à l'extension de la protection sociale, notamment aux travailleurs ruraux informels et agricoles.

Ces produits de protection sociale doivent, pour atteindre leur cible, faire l'objet d'intenses campagnes de vulgarisation.

C'est l'objectif poursuivi par « **La Ronde du Social** », **campagne itinérante de promotion des outils de protection sociale instituée à cet effet**, et qui nous a déjà permis de parcourir de nombreuses localités (villes et villages) du pays pour rapprocher ces produits des populations et les inciter à y adhérer massivement.

C'est l'occasion pour moi, de **réitérer mes remerciements à l'ensemble des centrales de notre pays, qui nous accompagne et nous aide à sensibiliser la population**, dans les hameaux les plus reculés de notre pays. Je reste convaincu que **c'est avec ce genre de collaboration, que la population percevra les importants efforts entrepris par le Gouvernement.**

A terme, nous ambitionnons, sur instructions de **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre**, de parcourir toutes les régions du pays car **la Côte d'Ivoire solidaire c'est celle qui garantit à toutes et à tous une bonne qualité de vie et des lendemains sécurisés.**

Et c'est sur ces mots d'engagement et d'espoir que je voudrais souhaiter à chacune et à chacun de nos valeureux travailleurs ainsi qu'à l'ensemble de la population, une excellente Fête du Travail.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**